

## Lire aussi sur epernay.fr:

Epernay recense 1 374 places payantes sur la voirie, toutes zones confondues. [Le "forfait post stationnement", de quoi s'agit-il ?](#) <sup>[1]</sup>

Les zones réglementées :

### Zone rouge (Hyper Centre-ville)

- Stationnement de **courte durée, limité à 3 heures**, pour garantir une rotation constante et faciliter l'accès aux commerces. Pas de formule d'abonnement
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 522 places

### Tarifs :

	Périodes	Tarifs TTC
<b>Temps recommandé*</b>	15 minutes	0,50 €
	De 15 à 39 minutes La tranche de 3 minutes	0,10 €
	De 39 à 119 minutes La tranche de 4 minutes	0,10 €
<b>Temps déconseillé*</b>	De 119 à 175 minutes La tranche de 4 minutes	0,90 €
	De 175 à 180 minutes La tranche de 5 minutes	0,60 €
<b>Forfait Post-stationnement</b>		16,50 €

### Zone verte (Périphérie Hyper Centre-ville)

- Stationnement de **moyenne durée, limité à 9 heures**, qui permet une rotation journalière des usagers et offre une solution de stationnement résidentiel. Des formules d'abonnement sont proposées pour cette zone (hebdomadaire, mensuel, trimestriel), ainsi que des formules à tarifs préférentiels pour les résidents.
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 852 places
- Tarifs abonnements Zone verte "non résidents" (validité de date à date) :  
A contracter au Point "Accueil et services" du Stationnement (situé au 7, place Bernard-Stasi ) ou sur les horodateurs suivants : place Carnot, place des Maréchaux, parking de Reims, parking des Tanneurs, parking Gallice (pour les abonnements mensuels et hebdomadaires)
  - Hebdomadaire : 20,50 €
  - Mensuel : 40 €
  - Trimestriel : 114 €
- Tarifs abonnements Zone verte "résidents" (validité de date à date) :  
Eligible sur présentation de justificatifs (affectation dans l'une 4 zones : Cubry, Théâtre, Saint-Pierre-Saint-Paul, République)
  - Mensuel : 26 €

- Trimestriel : 74 €
- Tarifs abonnements Zone verte "artisans" :
  - Forfait artisan demi-journée (zone verte et rouge)  
(cartes prépayées, disponibles sur présentation d'un Kbis artisan) : 3,70 €

#### Tarifs :

	Périodes	Tarifs TTC
<b>Temps recommandé*</b>	15 minutes	0,40 €
	De 15 à 120 minutes (2h) La tranche de 7 minutes	0,10 €
	De 120 à 300 minutes (5h) La tranche de 8 minutes	0,10 €
	De 300 à 480 minutes (8h) La tranche de 10 minutes	0,10 €
<b>Temps déconseillé*</b>	De 480 à 540 minutes (9h) La tranche de 4 minutes	0,70 €
<b>Forfait Post-stationnement</b>		16,50 €

#### Zone à disque bleu

- **Stationnement gratuit et limité** (voir ci-dessous) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf dimanches et jours fériés.

Pour en bénéficier, il suffit d'apposer un disque de stationnement "Zone bleue" derrière le pare-brise du véhicule en y faisant simplement figurer l'heure d'arrivée sur l'emplacement. Il est alors autorisé de stationner gratuitement le temps indiqué par les panneaux indicateurs présents sur chaque zone.

- Concerne :

limité à 1h30 :

- rue Henri-Dunant (parking du Cimetière Nord)
- place Lasnier et rue Jean-Moulin
- quai de l'Île Belon

limité à 30 min :

- avenue de Middelkerke, devant le centre commercial (côté pair - 12 places)
- Parc des Loisirs Roger-Menu (emplacement en épi face à Bulléo) - 10 places)

limité à 20 min :

- rue de l'Arquebuse

#### Zone à bornes minute

- **Stationnement gratuit, limité à 15 minutes.**
- Emplacements concernés :
  - place de la République - section Fleuricourt /avenue de Champagne (2 places)
  - rue du Général Leclerc (2 places)
  - rue de la Juiverie (2 places)
  - rue Saint-Thibault (4 places)
  - rue des Archers (2 places)
- Le contrôle du temps de stationnement s'effectue de façon automatique, grâce à des bornes électroniques qui indiquent le temps de stationnement autorisé et affichent un décompte visuel du temps restant. Ces bornes sont reliées au service de surveillance du

stationnement.

\* Le "temps de stationnement recommandé" est de 2h maximum pour la zone rouge et de 8h maximum pour la zone verte.

Au-delà du "temps de stationnement recommandé", 1h de stationnement supplémentaire, dit "temps de stationnement déconseillé", est autorisée sur chaque zone. Afin d'inciter à la rotation des véhicules, les tarifs du "temps de stationnement déconseillé" sont élevés.

En cas d'insuffisance de paiement (horaire de départ prévu dépassé), est soustrait au **forfait de post-stationnement (16,50 euros)** le montant déjà réglé par l'automobiliste, à condition que celui-ci ait été effectué dans la plage horaire dévolue à la zone. Un papillon d'avertissement de l'application du "forfait post-stationnement" sera apposé sur le pare-brise du véhicule et l'avis de paiement sera notifié à l'usager par voie postale.

Ce dernier devra s'en acquitter dans les trois mois suivants, sous peine d'une majoration.

---

**Source URL:** <https://www.epernay.fr/article/stationnement-voie-publique>

**Liens**

[1] <https://www.epernay.fr/article/fps>